



PORTAIL ADHERENT Mise en place du prélèvement automatique (SEPA)

Retrouvez la notice générale d'utilisation de votre portail adhérent sur notre site internet www.mist-normandie.fr rubrique Documentation > puis Employeurs et adhérents

MIST Normandie met en place le **prélèvement automatique** pour le paiement de vos factures, afin d'améliorer le rapprochement entre facture et paiement et vous proposer un paiement plus sécurisé.

Comment faire ?

- 1 Connectez-vous à votre espace adhérent à partir de notre site internet www.mist-normandie.fr rubrique **Portail adhérent** ou **directement via cette adresse** <https://adherent.mist-normandie.fr/PortailMIST>
- 2 Dans votre fiche « **Mon entreprise** », cliquez sur « **Je souhaite opter pour le prélèvement SEPA** » :

Je souhaite opter pour le prélèvement SEPA



Adresse principale :

Je souhaite opter pour le prélèvement SEPA

Données administratives :

Activité :
SIRET :
TVA intra. :
Code NAF :

- 3 Compléter vos informations bancaires :

Prélèvement SEPA

Je souhaite opter pour le prélèvement SEPA

IBAN :

BIC :

Email :

Une fois vos informations complétées et validées, votre demande nous sera soumise pour acceptation. Nous vous transmettrons alors le mandat de prélèvement SEPA, à nous retourner daté et signé. A réception de votre mandat de prélèvement, **les factures envoyées feront l'objet d'un prélèvement en fin de mois de la date d'émission de la facture.**

Vous conserverez le pouvoir de rejeter tout prélèvement autorisé dans un délai de 8 semaines à compter de la date de débit sur votre compte, sur simple demande auprès de votre banque.